



Monsieur le Député,

N'ayant pu échanger de vive voix avec vous, je vous prie de trouver ici mes réflexions et propositions en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation.

I. Concernant la démarche et la méthode:

Si le rôle de pilote du ministère de l'intérieur ne peut être contesté il est clair que les réponses et les outils mis en œuvre ne peuvent être uniquement policiers.

La lutte contre le terrorisme en France est performante elle ne le sera encore plus que par la mise en œuvre d'une politique de prévention de même efficacité.

Pour cela une démarche interministérielle, (Education, sport, famille, santé, ville, justice, sécurité..) me paraît indispensable.

Reproduire en matière de prévention contre la radicalisation ce qui a été fait en matière de politique de la ville me semble pertinent, avec un effet démultiplicateur non négligeable.

La prévention de la radicalisation devenant un axe transversal et obligatoire ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

L'état pouvant ainsi encourager des acteurs majeurs de la société comme les grandes fédérations sportives, afin qu'elles se sentent, plus concernées et impliquées qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Il est de plus totalement anormal que des contrats de ville soient signés sans que cette problématique ne soit prise en compte.

Que des CLSPD ne se saisissent pas de la question pour des raisons que je qualifierai pour ma part de corporatiste.

L'état ferme les yeux de peur de fâcher les élus locaux ou les travailleurs sociaux à qui ceci dit l'on demande beaucoup.

II. Avant 11 ans

Jusqu'en CM2 les enfants sont dans le "cocon municipal" cantine, garderie, centre de loisirs, et l'école est faite par un "maître unique avec qui l'enfant passe souvent plus de temps qu'avec ses parents, le nombre d'adultes au contact des enfants est importants.

Leur apporter une formation à la prévention de la radicalisation leur permettrait d'identifier chez l'enfant mais aussi et surtout chez les parents, les signes d'une possible dérive.

Ainsi qu'à tous les intervenants au contact des jeunes et des familles y compris la police municipale « police de proximité », la mobilisation de la réserve citoyenne à cet effet peut être d'une réelle efficacité.

Au regard de ce que nous savons aujourd'hui, la non scolarisation des enfants pour raisons "d'école à la maison" pose problème quand à la radicalisation dès le plus jeune âge.

Nous devons réaffirmer plus que jamais que l'école est le creuset commun à tous les enfants de la république, la suppression de cette possibilité doit être envisagée avec un régime dérogatoire très strict.

III. Après 11 ans "Le Public cible" : enfants, adolescents et jeunes adultes de 11 ans à 25 ans

Le passage au collège est une période charnière et déterminante pour nos jeunes tant pour la suite de leur scolarité que pour leur construction en tant qu'individus et en tant que futur citoyen.

Les jeunes découvrent une nouvelle pédagogie, ont plus d'autonomie, il arrive dans un lieu d'exacerbation des différences (petit, grand, gros, rouquin, arabe, juif, nègre...) d'anonymat où ils deviennent un parmi d'autre, et où le champ des possibles et des tentations est plus vastes.

Le risque de décrochage scolaire est élevé.

A ce stade du parcours éducatif de l'enfant celui de certains parents dans l'accompagnement et l'implication éducatifs de leurs enfants se fait aussi sentir.

Cela s'accroissant au lycée, alors qu'il s'agit de la période la plus difficile pour un jeune, celle où il est un adulte en devenir qu'il s'interroge sur son avenir.

En première le nombre de parents présents et qui s'intéressent à la scolarité de leurs enfants est réduit à peau de chagrin, les mères étant les plus investies. Le « maintenant il est grand » est le leitmotiv de beaucoup, certes dès 16-17ans nos enfants nous



dépassent de plusieurs têtes mais ils n'en sont pas pour autant des adultes accomplis et ont à ce moment-là peut être plus besoin de nous que quand ils étaient à la maternelle.

Les moyens humains hors enseignants dans les collèges et lycées sont insuffisants, ceux présents communément désignés comme « la vie scolaire » sont mal formés au mieux ou pas du tout formés au pire alors qu'ils sont au contact direct des élèves et des familles.

Ils sont sous statuts précaires, le « turn over » des adjoints d'éducation est un vrai problème quant au travail longitudinal indispensable en matière d'éducation et prévention.

Il faut donc créer un véritable statut et leur donner une formation digne de ce nom.

Il faut non pas augmenter les moyens humains et financiers des CESC car il n'en ont pas, mais en faire les acteurs majeurs de la prévention au sein des établissements avec des budgets conséquents et des personnels en nombre suffisant, une coordination et une mutualisation lorsqu'il y a plusieurs établissements sur un même territoire.

L'état doit rapidement imposer la réforme de la carte scolaire, l'expérimentation ou autre volontariat laissés au bon vouloir d'élus locaux plus préoccupés d'immobilier scolaire que de pédagogie (si ce n'est de leur réélection) n'est pas la bonne méthode.

Si l'on a su imposer des TAP et des études surveillées en primaire on doit pouvoir le faire au collège, généralisons les dispositifs de type REP à l'effcience depuis longtemps reconnue.

Enfin la question de la sécurité et de la responsabilité aux abords des établissements, collèges et lycées ainsi que sur le chemin de l'école chemin de tous les dangers doit être une bonne fois pour toute tranchée.

Les drames vécus par les familles d'enfants harcelés et maltraités ne sont plus acceptables.

Les institutions se défaussent les unes sur les autres cela vaut en matière de prévention de la radicalisation que de prévention du harcèlement dont les dégâts ne sont plus à démontrer.